

de les actions
privilegiées
ent souscrites

r un vote de
ministérielle.

1903. Voir
1903.—Amende-
ment) sta-
tut qu'exigera
nd-Tronc-Pa-
du trafic de-
sur la divi-
du lac Supé-
der les plus
que par le
Nord pour
supérieur en-
des points

un vote de

1903. Voir
—Amende-
ment que le con-
sorsque la
scrit au
24,900,000.
précédent

1903. Voir
—Amende-
ment que le
tant que
nclu avec
ement en
tant que
c détienn-
montant
tes les
ventions
t que la
e et la
se se se-
ermettre
ent, que
se sur
taux

division

1903. Voir
—Amende-
ment mission

d'actions ordinaires ou privilégiées autrement que sur paiement en espèces du plein montant des actions ainsi souscrites, tant que la Cie n'aura pas payé et acquitté toutes les obligations garanties par le gouvernement.

Amendement perdu sur la division du No. 74. Page 992.

No. 77.—Amendement Blain exigeant que la division de l'Est ne soit commencée qu'après que les études et plans indiquant la route la plus avantageuse ainsi qu'une estimation du coût de sa construction aient été, au préalable soumis à l'approbation du Parlement.

Amendement perdu sur la division donnée au No. 74.—Page 992.

No. 78.—Amendement Taylor exigeant le transport sur une route canadienne et vers des ports canadiens de tout le fret, quand l'expéditeur n'aura pas désigné une autre route, de taux du fret ne devant pas être plus élevé que celui exigé entre les mêmes points par aucune autre route qui ne serait pas entièrement canadienne.

Amendement perdu sur la division du No. 74.—Page 992.

No. 79.—Amendement Bennett défendant d'employer des ouvriers ou des journaliers asiatiques dans la construction du G. T. Pacifique. Perdu sur la division du No. 74.—Page 993.

No. 80.—Amendement Barker, demandant de faire régler par des arbitres, quand nécessaire, la question des recettes provenant de l'échange du trafic entre le Grand-Tronc et le G. T. Pacifique et donnant au gouvernement le droit d'inspecter tous les livres de comptes, etc., de la compagnie du Grand-Tronc, pour cette fin. Perdu sur la division No. 74.—Page 993.

No. 81.—Amendement Henderson demandant que les paiements pour travaux exécutés sur la division Est soient sujets aux prescriptions de l'Acte du Revenu consolidé et de l'au-
dition.

Amendement perdu sur la division indiquée au No. 74.—Page 993.

No. 82.—Amendement Bell demandant que le chemin, les propriétés et l'équipement de la division Ouest et l'équipement de la division Est répondent de tout paiement dû au gouvernement par la compagnie.

Amendement perdu sur la division indiquée au No. 74.—Page 993.

No. 83.—Amendement Morin, demandant de faire passer le chemin dans son comté. Perdu sur même division.—Page 994.

LE COUT DU RECENSEMENT

No. 84.—12 octobre 1903. Voir page 1088 des Procès-Verbaux.—Motion de mettre la chambre en comité des subsides, M. Blain propose l'amendement suivant :

"La dépense se rapportant au recensement de 1881 a été de \$511,550 pour une population de 4,324,810 âmes ; que la dépense se rapportant au recensement de 1891 a été de \$549,991.70 pour une population de 4,833,239 âmes ; que la dépense pour le recensement de 1901 est de \$1,198,286.99, pour une population de 5,371,315 âmes, et que les comptes pour l'année 1901 n'ont pas tous été acquittés.

Que cette chambre est d'avis que la dépense pour 1901 est excessive et extravagante.

Amendement perdu sur un vote de 35 contre 69. Majorité, 34.

LE NORD-OUEST

No. 85.—13 octobre 1903.—Voir page 1105 des Procès-Verbaux.

A la motion de former la chambre en comité des subsides, M. Borden propose en amendement l'organisation en province des Territoires du Nord-Ouest.

Amendement perdu sur une division de 29 contre 63. Majorité ministérielle, 34.

LA LIGNE RAPIDE

No. 86.—17 octobre 1903.—Voir page 1127 des Procès-Verbaux.